

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 39 (1903)
Heft: 27-28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

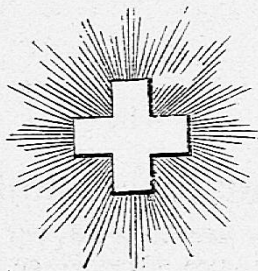
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIX^{me} ANNÉE

N^o 27-28.



LAUSANNE

11 juillet 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Un maître d'autrefois : Jean-Daniel Sonnay (avec cliché). — Se lever matin. — L'aprosechia nasalis dans les écoles. — Les petits fruits. — Chronique scolaire : Vaud, Allemagne, Grèce. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Programme du deuxième trimestre. — Ecole enfantine : Conte. — Histoire : Causes des guerres de Bourgogne. La condamnation de Pierre de Hagenbach. — Dictées. — Arithmétique : Problèmes pour le degré intermédiaire. — Compte de partage.*



J.-D. Sonnay (1782-1842).

Lire dans nos prochains numéros :

A propos d'enquêtes scolaires, par A. LEMAITRE.

Lettre d'Iéna : Le Séminaire pédagogique, par E. PACHE.

Influence des fêtes de 1903 sur la littérature et les arts vaudois, par P.-E. MAYOR.

Les tableaux à l'école, par F.-M. GRAND.

Le Livre d'or scolaire vaudois, par F. G.

L'enseignement anti-alcoolique se concilie-t-il avec la notion moderne de l'école ? par C. BAUDAT.

UN MAITRE D'AUTREFOIS

Jean-Daniel Sonnay, le régent de la Dausaz.

« De 1820 à 1830, dit Urbain Olivier dans *La fille du Forestier*, un homme de taille moyenne sortait chaque matin de la cour du collège de cette ville. En été, à sept heures ; en hiver, à huit. Dans cette dernière saison, il portait sur son vêtement de drap gris un manteau gris ; sur sa tête un chapeau gris. Cet homme avait les cheveux gris, la barbe grise, bien qu'il eût à peine quarante ans, à la première des dates que nous mentionnons. Les bras croisés jusqu'aux épaules, le dos voûté, le regard profond et singulièrement méditatif, l'allure vive, on le voyait descendre la petite rue du Temple, dépasser la fontaine, l'horloge et enfiler la ruelle qui conduit à la rue solitaire du Vieux-marché. Arrivé ici, il prenait ce chemin étroit, toujours sablé, qui va rejoindre la terrasse du château. Cette place était alors moins grande qu'aujourd'hui, mais suffisante pour que deux cents enfants pussent y courir à l'aise, y jouer, y faire beaucoup de bruit jusqu'au moment où la figure grise et le blanc des yeux du maître d'école apparaissaient au bout du petit chemin. A cette vue, le silence le plus complet succédait aux cris joyeux, et toute la troupe des gamins s'empressait de monter l'escalier conduisant à la vaste salle d'enseignement. Avec ce maître vraiment populaire, il fallait obéir. Il n'enseignait ni la chimie, ni la physique, ni la sphère, ni ce qu'on appelle le *civisme* à ses deux cents élèves. Il leur enseignait le français, qu'il possédait mieux que personne ; le respect envers les parents, le respect aux lois et l'amour de la patrie. Il leur parlait de Dieu, le Père Céleste ; de Jésus, le seul Sauveur. Dans cette école, on apprenait à lire, à écrire, à compter, à chanter. On apprenait surtout le premier de tous les devoirs de l'enfant : l'obéissance. Pour moi, je dois beaucoup à cet homme distingué, dont je reçus les soins pendant trois ans. Il m'apprit à tailler une plume d'oie et à m'en servir. Les compositeurs de l'imprimerie Bridel peuvent affirmer, encore aujourd'hui, que les leçons du maître n'étaient pas mauvaises du tout. Mais je lui dois surtout de la reconnaissance pour m'avoir souvent tiré les oreilles et donné de nombreux soufflets bien mérités. Jean-Daniel Sonnay n'y allait pas de main morte, et il faisait bien : c'était un maître sévère, mais juste et bon, un ami passionné de son pays, un Vaudois pur sang, un vrai Suisse. Honneur et respect à la mémoire du vénérable instituteur ! Sa science était petite ; son œuvre fut grande et porta de bons fruits chez de nombreux écoliers. »

Cette brève, mais intéressante page de notre écrivain national vaudois excita ma curiosité, et voici ce que j'appris sur le bon vieux régent aux vêtements gris, aux cheveux gris et à la barbe grise, sur « ce Vaudois pur sang et ce vrai Suisse ¹. »

¹ Nous tirons les détails qui suivent d'un article de Louis Vulliemin, dans le journal de la *Société vaudoise d'utilité publique*, année 1846 et des *Lectures pour les enfants*, volume huitième, Lausanne, chez Georges Bridel, 1846. Nous devons également une quantité de renseignements inédits à la bienveillance de M. Charles Pasche, président du Tribunal d'Oron et de Mesdames Sonnay, à Lausanne, dont l'une est la veuve du notaire Sonnay, à Nyon, petit-fils de Jean-Daniel et l'autre, l'arrière petite-fille du pédagogue.

Jean-Daniel Sonnay naquit, le 1^{er} février 1782, à la Combaz¹, près d'Oron, dans cette agreste et fertile contrée que nous a si bien décrite Charles Pasche².

Il était l'aîné des dix enfants de Jean Sonnay, honnête agriculteur et propriétaire d'un assez beau domaine. L'ordre, l'économie, le travail et la moralité régnaient à la Combaz, ce qui permit à Jean Sonnay d'élever et de placer convenablement tous ses enfants. Jean-Daniel était d'une santé beaucoup plus délicate que les cinq fils et les quatre filles qui naquirent après lui. Souvent, dans sa jeunesse, il dut entendre autour de lui ces paroles qui, heureusement, ne devaient pas se réaliser : « *Por té, te ne fari pas dai villho zous !* »

Jean-Daniel travaillait aux champs avec ses parents, qui ne l'envoyaient point à l'école d'Ecoteaux, assez mal dirigée à cette époque. Il parvint cependant à lire par les soins de ses grands-parents. Il raconta lui-même plus tard comment, à l'âge de neuf ans, il apprit à écrire seul : tout en gardant les vaches sur les bords de la Haute-Broie, il façonnait des morceaux de terre glaise, les faisait sécher au soleil et, avec ces crayons d'un nouveau genre, il traçait et retraçait sur des planches neuves les lettres de l'alphabet, puis des pages entières du catéchisme ou de la Bible. C'est ainsi qu'il apprit à former ces belles majuscules qui, plus tard, faisaient l'admiration de ses élèves, quand le maître écrivait au tableau noir ses modèles d'écriture.

Une grave maladie faillit mettre ses jours en danger. Il s'en releva, mais un nouveau chagrin devait l'atteindre profondément : il perdit sa vieille grand'mère, le bon ange du foyer. Cette femme pieuse et vaillante lui apprit à prier et à lire la Bible, à explorer aussi les environs de la maison paternelle et la belle contrée d'Oron. L'aïeule connaissait fort bien les simples, les recueillait, les séchait et en faisait des remèdes pour guérir les membres de la famille ou les voisins blessés ou malades. Elle communiqua sa science des simples à son petit-fils, qui resta jusqu'à sa mort fidèle à la bonne philosophie de sa grand'mère. Toujours active, malgré son âge avancé, on l'engageait dans son entourage à prendre du repos ; mais elle de répondre, dans l'expressif langage de nos pères : « *Mé reposéri quand sari morta.* » Plus tard, le pédagogue Sonnay aimait à rappeler ces paroles de sa mère, qui devinrent pour lui une des règles de sa vie utile et laborieuse.

A seize ans, il fut nommé secrétaire communal. Ces fonctions le mirent en rapport avec des magistrats dont le commerce lui fut très utile. Le Pays de Vaud venait de recouvrer son indépendance et

¹ Jean-Daniel Sonnay, dit le pédagogue, avait six frères, dont l'un, Jean, était le grand-père de M. Léonard Sonnay, actuellement adjoint au Département de l'instruction publique du canton de Vaud. La Combaz est ainsi le berceau de la famille Sonnay. Plus tard, les frères se dispersèrent. Jean-Abram, grand-père de M. H. Sonnay, préfet actuel du district d'Oron, et Jean-Daniel restaient à la Combaz ; Gabriel habitait la propriété du Saley, voisine de la Dausaz ; un autre, David, se fixait à La Rogivue. (*Renseignements fournis par M. Sonnay, préfet.*)

² Charles Pasche. *La contrée d'Oron.*

le jeune Sonnay éprouvait un ardent désir de se dévouer à sa jeune patrie.

Il se sentait fortement attiré vers la carrière de l'enseignement et il en avait la vocation. Mais quelle misérable position sociale à cette époque ! « Si tu veux étudier, lui disait son père, je te fournirai plutôt les moyens de te préparer au Saint-Ministère ; ou bien, apprends tel métier qu'il te plaira, mais pour celui de régent (le métier de régent !), ne m'en parle pas ! »

Mais le fils est inébranlable. Il entre dans la pension d'un régent des écoles de charité, à Lausanne, pour y suivre les leçons et se préparer à l'enseignement. Et le voilà qui, toutes les semaines, franchit à pied les quatre lieues qui séparent le domaine de la Combaz sur Oron de la capitale pour renouveler son linge et ses provisions de bouche, car, en le quittant, son père lui avait dit : « Tu pourras venir chercher ou te faire porter tes vivres ; je paierai la demi-pension et les leçons durant six mois ; si, au bout de ce temps, tu ne peux pas te suffire à toi-même, reviens à la maison » !

Jean-Daniel était dûment avisé. Il devait se tirer d'affaire lui-même. Aussi bien, au bout de trois mois, il entra comme copiste et dessinateur chez l'architecte Perregaux, dont le fils exerça longtemps la même profession à Lausanne, avec un appointement de trente-deux francs par mois. Il donna des leçons particulières en dehors de ses heures de bureau et put ainsi se suffire à lui-même. Son passage dans un bureau d'architecte lui fut très utile quand, plus tard, on le consultait sur la manière de construire et d'aménager une salle d'école.

Mais, comme Pestalozzi, le jeune Vaudois voulait être maître d'école. Un concours ayant été ouvert pour repourvoir d'un régent l'école des Brenets, dans le haut pays neuchâtelois, il s'y présenta, subit les épreuves exigées et obtint la place. Puis nous le trouvons ensuite, en cette même qualité, à la Brévine, poste mieux rétribué que le premier. Son école terminée, Sonnay occupe ses loisirs en donnant des leçons dans l'institut du pasteur Quinche.

Une nuit, un incendie se déclare à la cure de la Brévine. Le régent donne l'alarme. Prévoyant que les gens de la maison et les habitants du village songeraient tout d'abord à sauver les objets matériels, il pénètre dans la bibliothèque malgré les flammes et sauve des rayons entiers de livres et d'archives en les jetant par la fenêtre sur une prairie.

A ce moment, la renommée * de * Pestalozzi allait grandissant et Yverdon devenait un véritable lieu de pèlerinage. Sonnay, qui ne croyait pas tout savoir et qui pensait que c'est le devoir de tout homme ici-bas, et de l'instituteur en particulier, de travailler à sa propre éducation, se décida à passer une semaine au Château d'Yverdon. L'affection réciproque entre maîtres et élèves, la manière d'éveiller l'attention et l'intérêt par les choses, l'enseignement par l'aspect et par les sens en général, frappèrent vivement le jeune

maître d'école. Il s'en revint enchanté et transformé : un homme nouveau était en lui. Il avait compris et sut trouver dès lors le chemin de l'intelligence et du cœur de ses enfants. Ses élèves ne manquèrent pas de s'en apercevoir. Il les surprit un jour se dire les uns les autres : « Combien M. Sonnay est changé depuis qu'il a été à Yverdon ! A présent, c'est un plaisir que l'école ; nous comprenons parfaitement tout ce qu'il nous dit. »

Est-il un plus beau témoignage à rendre à l'éducateur d'Yverdon : « Nous comprenons tout ce qu'il nous dit ! »

Mais Sonnay, qui était entre temps redescendu de la Brévine aux Brenets, désirait vouer ses forces à son canton d'origine. On chercha à le retenir ; on lui offrit la bourgeoisie d'honneur des Brenets. Rien ne put le convaincre, ni l'amitié des habitants, ni l'affection que lui témoignaient ses élèves qui, chaque fois qu'ils quittaient la classe, venaient serrer la main de leur maître en lui disant, dans l'antique langage des montagnes neuchâteloises : *A Dieu soyez, Monsieur Sonnay !*

Une place de maître de français était vacante à Nyon. Sonnay fait à pied la route des Brenets à Nyon, par un temps affreux, perd un soulier en route, arrive exténué à Rolle, où il s'évanouit. Il ne s'en trouve pas moins le lendemain matin, à l'heure fixée, devant le jury. Le sort le désigne pour être examiné le premier sur vingt concurrents et c'est sur lui que, les épreuves terminées, se porte le choix de la Commission.

A peine entré en fonctions, il s'occupe des améliorations à introduire dans le collège, dans l'église et dans la commune. Il commence par réformer le chant sacré. Chargé de diriger le chant au temple, Sonnay ne savait pas même chanter une gamme juste, mais ses efforts et sa persévérance, secondés par le zèle du pasteur Chate lanat, eurent raison de son manque d'aptitude. Citant plus tard sa propre expérience, il disait qu'il n'y avait, à vrai dire, pas de voix fausses. Les voix peuvent être formées et tout le monde, grâce à des exercices appropriés, peut parvenir à chanter juste.

A Nyon, on chantait mal. Personne n'observait la mesure. Un beau dimanche, les fidèles en arrivant au temple virent les mots EN MESURE tracés en grandes et belles lettres à la craie sur tous les tableaux noirs destinés à l'indication des psaumes et des cantiques. Le régent Sonnay pria le pasteur d'annoncer du haut de la chaire que désormais on allait chanter *en mesure*, que le chœur des enfants chanterait *en mesure*, que l'orgue jouerait *en mesure*, que toute l'assemblée devait être attentive à suivre *la mesure* réglée par le chantre. Dès ce jour, l'église de Nyon chanta *en mesure* et voilà pourquoi, aujourd'hui encore, tout le monde chante *en mesure* dans la bonne ville de Nyon !

Doué de beaucoup de tact, Sonnay se faisait partout respecter, des élèves, des parents et des autorités. Aussi bien il donnait en tout l'exemple. Il n'était pas de ceux à qui s'appliquent cette parole :

Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais. Il faisait de la morale en action et non en discours. Il tenait, entre autres, à ce que les élèves remercient, mais lui remerciait toujours le plus petit d'entre eux pour le moindre service ; il voulait que les élèves saluent, mais, lui aussi saluait tout le monde, grands et petits. Aussi son chapeau usé à l'aile était-il légendaire.

Il était simple ; il sciait et coupait lui-même son bois pour le chauffage de l'école ; il était propre, ordonné, modeste, sobre de paroles, prodigue d'actions, sans affectation ni pédanterie. Ses élèves étaient surtout frappés par son extrême modestie ; souvent il rappelait la sagesse de Salomon : *La multitude des paroles n'est pas exempte de péché, mais celui qui retient ses lèvres est prudent.*

Quand un élève lui posait une question qui l'embarrassait, plutôt que de donner une réponse fautive ou équivoque, il saisissait son dictionnaire et disait avec sa simplicité ordinaire : « Il va vous le dire mieux que moi ».

Connaissant ses habitudes, les autorités de Nyon crurent bien faire de lui offrir, entre autres marques de leur estime, un superbe dictionnaire portant cette inscription en lettres d'or :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE NYON AU CITOYEN INSTITUTEUR SONNAY
EN TÉMOIGNAGE DE SATISFACTION 1812.

Plus tard, le Conseil d'Etat du canton de Vaud lui-même reconnut officiellement les mérites de Sonnay quand, en juin 1826, il lui décerna une médaille d'argent d'utilité publique, accompagnée d'une lettre très bienveillante qui témoignait « d'un vif intérêt à ses travaux utiles et honorables. »

Pour utiles et honorables, ses travaux l'étaient en effet. Dès que Sonnay entendait parler d'une innovation dans le domaine de l'instruction, il se hâtait de l'expérimenter dans sa classe, et, cas échéant, l'introduisait. C'est ainsi qu'il pratiqua à Nyon la *méthode* d'enseignement mutuel, dite méthode lancastérienne. Toutes les classes de Nyon furent placées sous sa direction dans un vaste local. Il se vit ainsi à la tête d'une école de plus de 200 enfants, secondé qu'il était par son beau-père et par les moniteurs qu'il formait.

Malgré son âge et son expérience, Sonnay ne s'imaginait pas n'avoir plus rien à apprendre. Il fut toute sa vie étudiant. A deux reprises, il alla passer ses vacances à Fribourg, auprès du P. Girard, le premier pédagogue de notre pays avec Pestalozzi. Il vit les classes de Fribourg en action, y observa beaucoup de choses, dont il fit profiter son école une fois de retour à Nyon.

Il est juste d'ajouter qu'il fut secondé par des autorités très bienveillantes et des citoyens de mérite. L'inspecteur de l'école, entre autres, Auguste Guiguer, juge de paix et frère du général de ce nom, ne passait presque pas un jour sans visiter sa classe, encourageant le maître et exhortant les élèves.

L'école de Nyon eut ainsi son heure d'éclat. On venait de loin voir pratiquer le maître distingué ; on s'adressait à lui pour les plans de constructions nouvelles. Le mode d'enseignement mutuel

se répandit dans le canton. Sonnay était appelé dans le pays pour organiser des classes, diriger les examens de concours. On lui confiait des jeunes gens qui désiraient se vouer à la carrière de l'enseignement primaire et des titulaires de place venaient s'asseoir aux pieds du maître pour écouter ses leçons.

Sonnay ne fut pas longtemps sans s'apercevoir des nombreux inconvénients du mode mutuel : impossibilité de pousser les élèves un peu loin, bruit, manque de discipline, moniteurs eux-mêmes négligés. Il chercha d'autres moyens. La méthode d'*Enseignement universel* du paradoxal Jacotot l'attira pendant quelque temps. Mais bientôt il abandonnait les bizarreries et les excentricités du pédagogue français, qui prétendait que « tout est dans tout », que « tous les hommes sont capables d'apprendre », que « tout homme peut enseigner, même ce qu'il ne sait pas lui-même », pour retourner à son premier maître, à Pestalozzi, à celui qui a dit : « Tout enseignement a son point de départ dans l'intuition et doit pouvoir y être ramené ».

Malgré la considération dont il était entouré, malgré ses succès à Nyon, Sonnay ne se sentait plus heureux dans sa position. Vingt ans de veilles et de labeur continu l'avaient vieilli avant l'âge. Jean-Daniel n'était plus gris maintenant : il était blanc. Il lui semblait, au reste, qu'il lui serait plus facile d'appliquer ses idées et ses méthodes dans une maison d'éducation où les élèves habiteraient avec lui. C'était, d'ailleurs, dans les idées du temps. Les essais de Pestalozzi à Neuhof, de Fellenberg à Hofwil étaient connus et imités ailleurs.

Comme Pestalozzi à Neuhof, il prit donc la détermination de fonder un asile rural où il formerait les élèves aux travaux de la campagne en été et où il leur donnerait l'instruction pendant l'hiver. Sonnay demanda et obtint sa démission.

Les autorités de Nyon voulurent encore utiliser une dernière fois ses services : on le pria de fonctionner comme expert à l'examen des candidats à la place qu'il quittait et de donner, par écrit, ses idées sur la manière d'organiser, dans l'avenir, les écoles publiques de la ville.

Sonnay possédait un fonds de terre à une demi-heure d'Oron, non loin de la route d'Essertes, dans une ravissante situation, à l'orée d'un bois. Il s'empressa d'y faire reconstruire une petite maison tombant en ruines, et, avant même qu'elle fut complètement achevée, il alla s'y fixer. C'était en juillet 1830.

« La Dausaz » faisait autrefois partie de l'abbaye de Haut-Crêt fondée par des Bénédictins, les mêmes que ceux qui plantèrent la vigne sur les coteaux de Lavaux. Comme aujourd'hui encore pour beaucoup de nos propriétaires des bords du lac, ces moines laborieux avaient leurs vignes au Dézaley et une de leurs nombreuses fermes ou granges à la Dausaz.

Adoptant la devise de ces moines, *ora et labora*, l'ancien régent de Nyon se mit courageusement à l'œuvre. Il admettait dans son institut des jeunes campagnards, fils de familles aisées, qui, tout en apprenant l'agriculture, désiraient recevoir une éducation soignée, ainsi que de pauvres enfants placés par la *société pour l'éducation de l'enfance abandonnée*.

Les mêmes difficultés qui se présentèrent pour Pestalozzi à Neuhof, Jean-Daniel Sonnay dut les éprouver à la Dausaz. Comme à Neuhof, le domaine était négligé, presque inculte ; comme à Neuhof, il devait y construire des bâtiments appropriés.

D'autres rapprochements s'imposent ici. Comme le philanthrope zuricois l'avait fait à Neuhof, Sonnay dut emprunter plusieurs milliers de francs et, comme à Neuhof encore, l'esprit de recherche, de perfectionnement incessant le poussa à des dépenses exagérées. Aussi bien les constructions commencées à la Dausaz ne furent pas plus achevées que celles que Pestalozzi avait projeté d'élever dans la plaine de Birr. Les soucis matériels s'installèrent au foyer du vieux maître et, comme d'autres, plus que d'autres, Sonnay dut faire l'expérience que « l'homme est un apprenti » et que « la douleur est son maître ». Tous les mécomptes, les déboires, les pertes qu'il éprouvait ne l'empêchaient pas de s'intéresser à ce qui se passait autour de lui. Il rendit de nombreux services aux paysans du voisinage, soit par des expériences en agriculture, soit par des conseils en matière scolaire ou en matière de construction soit, malgré la gêne dans laquelle il vivait, par ses actes de charité.

A bout de forces, usé avant le temps, le pauvre régent de Nyon mourut à la Dausaz, après une courte maladie, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1842, à l'âge de 60 ans et 8 mois ¹.

¹ En 1808, Jean-Daniel Sonnay avait épousé la fille du second régent français de Nyon, Lude, issu, comme Sonnay, d'une famille aisée, mais nombreuse de la campagne.

Son fils, Adolphe Sonnay, qui s'était préparé dès longtemps à la direction d'une école rurale, lui succéda dans la direction de l'institut de la Dausaz ; mais, ensuite de mauvaises affaires financières, il dut liquider et vendre son domaine en 1850.

A cette époque, Adolphe Sonnay avait encore sa mère et deux sœurs non mariées. Il était déjà veuf et vivait avec un fils en bas âge. « C'était un homme très instruit et de haute valeur », nous écrit M. Charles Pasche, président du tribunal d'Oron, qui l'a personnellement connu.

Sans fortune, Adolphe Sonnay dut s'expatrier pour gagner sa vie et celle de sa famille. Il occupa d'abord une place de précepteur à Saint-Ambroix. En 1851, il était à Brénieux, près d'Annonay et, en 1855, il dirigeait une école particulière à Annonay même. Son fils était auprès de lui. Sa mère et ses sœurs habitaient Nyon, où Adolphe Sonnay vint mourir en 1860.

Son fils obtint un brevet de notaire. Il pratiqua à Nyon et mourut jeune d'une maladie de poitrine, laissant une fille qui, avec sa mère, la veuve du notaire de Nyon, habite maintenant Lausanne. C'est à l'obligeance de cette dernière que nous devons d'avoir pu reproduire ici la figure du vieux pédagogue vaudois.

Sa dépouille mortelle fut déposée auprès de celle de deux de ses filles qui l'avaient précédé de peu de temps dans la tombe.

Telle fut l'utile carrière de ce simple maître d'école vaudois du commencement du siècle passé. Sa vie, riche en enseignements, méritait d'être rappelée ici.

Sonnay a réellement prêché par l'exemple. Il s'est persuadé que le rôle et l'importance du maître ne peuvent que grandir par le simple accomplissement de sa tâche de chaque jour. Il s'est constamment défendu de l'illusion qu'il pouvait gagner en considération par des soins étrangers à sa lourde et grande tâche. Il a été, avant tout, maître d'école.

De plus, les témoignages des contemporains sont là pour l'attester, Jean-Daniel Sonnay était un pur villageois, qui connaissait nos populations et savait leur parler. Il sut mettre du tact dans ses rapports avec les parents et les autorités et ne s'aliéna jamais une sympathie par des propos inconsiderés ou des paroles déplacées. Il savait que le paysan est fin, sensé, d'un esprit souvent malicieux; que, moulé sur la réalité, il est très observateur. Jamais il n'essaya d'en imposer à nos campagnards. Leur philosophie ne s'y prête pas. Ils sont prompts à respecter ce qui est vraiment respectable et ils savent distinguer le vrai du faux, le sage du pédant.

Sonnay sut asseoir son autorité sur une volonté calme, ferme, énergique et persévérante, sur cette force quasi mystérieuse — les enfants la reconnaissent bientôt — émanant d'une personnalité maîtresse d'elle-même, qui sait d'où elle part et où elle va. Le régent de la Dausaz nous a montré à l'évidence que l'autorité est une force morale puissante, qui respecte la dignité de ceux sur qui elle agit, qui s'établit, non du dehors par la contrainte, mais du dedans, par une soumission volontaire.

Souhaitons que le second siècle de notre indépendance suscite parmi nous beaucoup de maîtres d'école comme l'était le régent de Nyon et de la Dausaz, beaucoup de caractères semblables à celui de Jean-Daniel Sonnay! La carrière achevée, on pourra leur rendre alors le même témoignage qu'Urbain Olivier rendait à son vieux maître : « Honneur et respect à la mémoire du vénérable instituteur! »

F. GUËX.

Jean-Daniel Sonnay aimait la poésie. Il est l'auteur de nombreux chants religieux, nationaux et poésies de circonstance, composés en particulier pour les fêtes des promotions.

Nous donnons ci-dessous un exemple de cette poésie simple, naïve et sans prétention.

Se lever matin.

Le gardien du pacage
S'en va sonnait du cor ;
Des oiseaux le ramage
Anime le bocage ;
Et toi, tu dors encor !

Le géant des montagnes
Sous son chaperon d'or
Brille entre ses compagnes,
Et sourit aux campagnes ;
Et toi, tu dors encor !

Vers l'astre qui rayonne
L'aigle a pris son essor ;
L'homme des champs moissonne,
Et l'artiste crayonne,
Et toi, tu dors encor !

La fourmi se réveille ;
Plus loin, c'est le castor ;
Près de nous, c'est l'abeille ;
Partout l'animal veille ;
Et toi, tu dors encor !

Puisqu'à la diligence
Est promis un trésor,
Et qu'à la négligence
S'attache l'indigence,
Pourquoi dormir encor ?

Les haillons, la détresse
Sont pour le long dormir.
Si chez toi la paresse
Demeure la maîtresse,
Que vas-tu devenir ?

Devenir incapable
Même de te vêtir ;
Devenir méprisable,
Malheureux et coupable ;
Tel vas-tu devenir !

Tu voudras, au contraire,
Faire un effort soudain,
Un effort salutaire,
Chaque jour nécessaire
A qui gagne son pain.

Du lever l'heure sonne :
Prière et propreté,
Et celui qui l'ordonne,
C'est celui qui te donne
La vie et la santé.

Le Seigneur te préserve
De mépriser sa loi.
Heureux qui, sans réserve,
L'étudie et l'observe :
Il est plus fort qu'un roi.

Jean-Daniel SONNAY, ancien régent.

L'APROSECHIA NASALIS (OBSTRUCTION NASALE) DANS LES ÉCOLES

Les *Feuilles d'Hygiène scolaire* publient, dans leur numéro de mai, un article extrêmement intéressant sur la maladie dont le nom figure dans le titre. Je me permets de vous en envoyer une traduction pour les lecteurs de l'*Educateur*.

Dans la *Revue d'Hygiène scolaire*, M. le Dr J.-M.-C. Mouton, à la Haye, publie un compte rendu d'une brochure du Dr A.-G. Guy, professeur d'otorhinologie, à Amsterdam, qui traite une maladie très importante au point de vue de l'hygiène scolaire. En 1887, dans un congrès tenu à Amsterdam, Guy fut le premier à rendre attentif aux symptômes d'une maladie à laquelle il donnait le nom d'*Aprosechia nasalis* et qui consiste en une rétention de la concentration des pensées sur un objet déterminé, par suite de fonctions anormales du nez. La nature de la maladie en question est caractérisée clairement par le premier cas qui attira l'attention du Dr Guy et qui donna lieu, à cause de sa singularité, à d'autres recherches.

Il s'agissait d'un garçon de sept ans qui ne pouvait pas respirer par le nez et qui n'avait rien appris, quoiqu'il fréquentât l'école depuis un an. Il ne savait par cœur que les trois premières lettres de l'alphabet et faisait presque l'impression d'un garçon idiot. Or, Guy constata que les fosses nasales étaient obstruées par des granulations glanduleuses et les enleva. Une semaine plus tard, le garçon savait déjà tout l'alphabet par cœur. Cette opération avait provoqué une amélioration remarquable dans l'activité intellectuelle.

La maladie consiste donc essentiellement en des granulations glanduleuses dans les fosses nasales, inflammation de la membrane muqueuse interne, particulièrement dans les cornets inférieurs, irrégularités dans la structure du vomer, qui favorisent la formation d'inflammations et de petites excroissances. Les symptômes de la maladie sont surtout les suivants :

1. Le malade éprouve de la difficulté à saisir de nouvelles impressions, surtout celles de nature abstraite; il est idiot.

2. Il oublie très vite ce qu'il a compris et souffre donc de faiblesse de mémoire.

3. Il n'est pas à même de concentrer d'une manière durable son attention sur des objets ou sur des actions, d'où résultent un manque d'entendement et manque de mémoire.

Il va de soi que ces phénomènes ne se présentent pas toujours dans la même mesure; il existe de très grandes différences, suivant les individus, et il y a des cas où la vie intellectuelle n'est influencée que faiblement.

Quant à la connexion entre la maladie du nez et les troubles dans la faculté de penser, le Dr Guy nous donne les renseignements suivants : Il s'agit, à son avis, d'un trouble de l'activité cérébrale qui doit être attribué à une circulation plus difficile de la lymphe dans le cerveau et d'une évacuation retardée des produits de l'assimilation. Or, Schwalbe et Axel Rey ont prouvé, en effet, que les vaisseaux lymphatiques du cerveau sont en communication avec ceux du nez et que la lymphe du cerveau doit parcourir la membrane muqueuse interne. Il est indéniable que l'évacuation de la lymphe peut être rendue plus difficile par une inflammation de la membrane muqueuse et par une pression sur les vaisseaux lymphatiques qu'elle contient; nous aurions donc affaire à une sorte d'empoisonnement du cerveau causé par une accumulation de produits nuisibles de l'assimilation.

En outre, dans la respiration par le nez, l'afflux du sang veineux vers le cœur est beaucoup plus considérable que dans la respiration par la bouche, parce que, dans le dernier cas, la respiration est plus superficielle. Mais à cause de l'obstruction partielle des voies nasales, ces sortes de malades sont obligés de respirer par la bouche et de la tenir constamment ouverte. A l'accumulation de la lymphe dans le cerveau vient donc s'ajouter une accumulation du sang veineux qui augmente indirectement l'accumulation de la lymphe et en aggrave les conséquences fâcheuses.

De ce qui précède, il résulte qu'il existe une relation étroite entre la gravité de la maladie du nez et celle du trouble de l'activité cérébrale. Des maladies peu graves n'exercent que peu d'influence sur l'activité cérébrale, ou n'en exercent pas du tout. Parmi 152 malades ayant des granulations glanduleuses dans les fosses nasales, Guy en trouva 62 avec une Aprozochia très forte; 62 n'étaient atteints que faiblement et 58 n'en avaient pas du tout. 40 % des malades souffraient donc de l'Aprozochia. Ce fait nous montre

l'importance de la maladie au point de vue scolaire. Plus vite nous en reconnaitrons les symptômes, plus vite nous pourrons provoquer la guérison du malade. Nous aurons alors la joie de voir un écolier en apparence peu doué devenir zélé et capable. Nous éviterons aussi d'autant mieux le danger de mal juger, au point de vue pédagogique, de tels écoliers parce qu'ils paraissent être idiots, indifférents, paresseux. C'est pourquoi il est désirable que le maître se familiarise autant que possible avec la nature de cette maladie. Il se rendra un grand service à lui-même et il en rendra un non moins grand aux enfants.

E. F.

Les « petits fruits ».

Les « petits fruits ». M. le professeur Hilty écrit dans les *Annales politiques* de 1902 : « Dans une république comme la nôtre, nous devons nous élever contre les défenses de plus en plus nombreuses dans notre pays de cueillir des baies diverses dans nos forêts. On enlève ainsi à de pauvres enfants et à des femmes infirmes le peu que la nature peut leur offrir. Comment ces gens-là ne maugreraient-ils pas contre l'organisation sociale, eux qu'on traite de vulgaires voleurs ?

Il est à désirer qu'on fasse connaître les noms de toutes les communes qui continuent à défendre la cueillette des « petits fruits ».

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Les cours de vacances pour instituteurs et institutrices suisses, à Neuchâtel, du 20 juillet au 3 août, réuniront une cinquantaine de participants, soit 15 de la Suisse allemande et le reste de la Suisse française et italienne.

VAUD. — **Festival.** — Vendredi 3 juillet dernier, 12.000 enfants environ remplissaient le vaste amphithéâtre construit en Beaulieu. Commencée à deux heures, sous les rayons d'un soleil de feu, la représentation ne s'est terminée qu'à 8 h $\frac{1}{4}$. Tous ces bambins, venus des divers points du canton, ont eu grand plaisir à admirer les beaux décors des différents actes, les magnifiques costumes d'une diversité incroyable, les gracieuses danses qui se déroulèrent devant leurs yeux, tout en écoutant la belle musique de M. Jaques-Dalcroze. Ce spectacle ne s'effacera jamais de la mémoire de tous ceux qui ont eu le bonheur d'en jouir.

Signalons que c'est un instituteur, M. Tissot, de Carrouge près Mézières, qui remplissait le rôle de de la Harpe, à l'acte de Rolle ; il a admirablement détaillé le beau discours qui forme un des moments les plus dramatiques de cet acte. Un grand nombre de régents et régentes, — une cinquantaine au moins, — ont des rôles à remplir dans cette évocation patriotique sans compter des chanteurs au Chœur vaudois, des répéteurs, etc.

E. S.

Ecoles normales. — Les examens en obtention des brevets spéciaux ont eu lieu dernièrement. Ont obtenu le brevet de capacité :

a) Pour l'enseignement dans les classes enfantines : M^lles Rosa Anex, Frida Beausire, Marthe Bonzon, Alice Dufey, Minna Hauser, Marguerite Mayor, Eva Nicole, Elisa Richard, Marguerite Taillens, Emilie Thévenaz, Marguerite Verdand.

b) Pour l'enseignement des travaux à l'aiguille : M^{mes} Rosa Anex, Marie Bubloz, Elisa Delapraz, Elisa Delessert, Lucie Girardet, Berthe Hofstetter, Blanche Meylan, Henriette Monney-Blanc, Elisabeth Reusser, Elisa Richard, Adèle Strehl et Marguerite Taillens.

Distinction. — La librairie Payot et C^{ie} vient de remporter deux premiers prix à l'Exposition scolaire de Santiago de Chili pour la collection d'ouvrages

scolaires et de littérature pédagogique qu'elle y a exposée. Nos sincères félicitations à la maison lausannoise bien connue qui, depuis de nombreuses années déjà, travaille à la diffusion de bons moyens d'enseignement. Ce succès fait honneur à la fois à la maison récompensée et à l'excellence des manuels dont notre pays a su doter ses diverses écoles.

Musée scolaire cantonal. — Chacun sait quel chemin a été parcouru dans le domaine de l'électricité ces dernières années. Pour faire comprendre aux élèves du degré supérieur des écoles primaires ou à ceux des écoles secondaires les progrès accomplis, il est utile de posséder des appareils de démonstration qui se trouvent dans le commerce, mais que l'on peut aussi fabriquer soi-même lorsqu'on est outillé pour cela. C'est ce dernier moyen qu'a choisi M. Lavenex, instituteur à Goumoëns. Nous portons à la connaissance de ceux que cela peut intéresser qu'il a bien voulu déposer au Musée scolaire, pour un certain temps, les appareils suivants montés entièrement par lui :

1. *Machine dynamo-électrique* à courant continu faisant 3000 tours par minute et fournissant une tension de 16 à 18 volts.

2. *Electro-transformateur de Faraday*, donnant les secousses d'extra-courant.

3. *Appareil téléphonique*, avec bobine d'induction.

4. *Voltamètre*, à électrodes de platine pour la décomposition de l'eau.

5. *Accumulateur*, genre Faure.

L. HENCHOZ.

ALLEMAGNE. — Logements de l'instituteur. — D'après un décret du ministre des Cultes du royaume de Wurtemberg, les communes sont tenues de mettre à la disposition de l'instituteur quatre chambres, dont trois chauffables, avec toutes les dépendances nécessaires : cuisine avec garde-manger, cave, bûcher, etc. Dans les villes, l'indemnité de logement a été sensiblement augmentée. C'est une amélioration notable de la situation de l'instituteur souabe.

GRÈCE. — 1^{er} Congrès hellénique d'éducation. — Conformément à la décision prise en commun par trois Sociétés littéraires d'Athènes reconnues d'utilité publique, un Congrès d'éducation sera tenu à Athènes au mois d'avril 1904. Ce Congrès sera complété par une Exposition scolaire.

Bibliographie.

Guide pour l'enseignement de l'histoire universelle, 3^{me} édition révisée, par J. El. David, professeur. — Lausanne, Payot et Cie, 1903. Prix : fr. 1,50

« Comment vous préparez-vous pour votre examen d'histoire, demandions-nous, il y a quelques mois, à un élève d'une de nos écoles secondaires ? Comment parvenez-vous à revoir toute l'histoire de l'Antiquité, du Moyen âge et des temps modernes en si peu de temps ? » — « La tâche serait difficile, nous répondit le candidat, si nous voulions répéter d'après les trois volumes de Duperrex ou celui d'Amman et Coutant ; mais nous suivons le *Guide pour l'enseignement de l'histoire universelle* et nous nous en trouvons bien. C'est bref, c'est clair et c'est suffisant ».

Ce manuel qui, en quelques années, en est arrivé à sa troisième édition est, en effet, une synthèse fort bien comprise des événements historiques, un résumé précis de trente siècles d'histoire en cent et quelques pages.

Si l'ouvrage rend de grands services à ceux qui se préparent aux examens, il peut aussi être employé avec succès, croyons-nous, dans l'enseignement lui-même. Il y a longtemps que nos manuels d'histoire nous donnent trop de Mèdes et de Perses, d'Artaxercès Longue-Main, de Ramsès et de Sésostris. Il suffit, pour l'Antiquité et le Moyen âge, de s'attacher aux grandes époques : la Grèce de Salamine et de Périclès, Rome de la conquête et des Antonins, Charlemagne, les Croisades, la Renaissance, la Suisse intellectuelle et sociale aux diverses époques de son histoire, etc. et de présenter les faits dans le sens surtout de l'action, en mettant en relief les actions belles et héroïques. L'ouvrage de M. David permet

de donner cette orientation à l'enseignement historique. Il suffit pour cela de suivre les sagaces conseils de l'auteur :

« C'est au maître de donner à ce squelette la musculature de cause à effet, d'y signaler les rythmes des répétitions et des contrastes, de le vêtir des couleurs voyantes de l'épisode ».

Le *Guide* de M. David aura de nombreuses éditions.

Zur Lehrerbildung. Ein Versuch von Ernst Schneider. — Verlag von Erast Kuhn, 1903.

Au moment où, dans le canton de Berne, se discute la question de la formation du personnel enseignant, M. Ernst Schneider, de Berne, actuellement Oberlehrer au Séminaire pédagogique attaché à l'Université de Jéna, fait paraître une brochure où il émet ses idées personnelles sur la question à l'ordre du jour. Il passe en revue les conditions matérielles et morales requises pour former des maîtres qui soient des « personnalités morales », dans un ouvrage divisé comme suit :

- I. Ecole primaire et formation du personnel enseignant.
- II. Formation du personnel enseignant.
 1. Précis et but de cette formation.
 2. Gymnase ou Séminaire ?
 3. Formation générale.
 - a) But, contenu, moyens, voies.
 - b) Plan d'études.
 4. Formation de la vocation.

III. La question du Séminaire.

IV. La formation des institutrices.

Supplément : Lignes fondamentales pour un projet de plan d'études.

A signaler dans ce tout ce qui se rapporte à la « Formation de la vocation », où l'on retrouve, comme au reste dans tout le travail de M. Schneider, l'empreinte visible de l'influence exercée sur l'auteur par M. Rein, professeur à Jéna, le grand champion des principes philosophiques et pédagogiques de Herbart, de Stoy et de Ziller.

Bon nombre des observations et des réflexions de M. Schneider ne sont pas d'aujourd'hui ; Lausanne, en particulier, possède une partie de ce qu'il désire, mais quelques-unes de ses conclusions ne sauraient être assez répétées, ainsi la suivante qui devrait être inscrite au fronton des Ecoles normales : « Le maître ne doit pas être un artisan de l'Ecole (Schulhandwerker), mais un artiste de l'éducation (Erziehungskünstler) ». Ne serait-ce point le maître idéal, celui dont il parle à la fin de son chapitre « Berufsbildung » : « Nous l'avons armé des connaissances nécessaires ; nous lui avons appris à mettre ces connaissances au service du beau, du bien, du vrai ; nous avons éveillé en lui un intérêt vivant pour tout ce qui est noble et élevé, pour tout ce qui fait tressaillir le corps de l'homme, pour tout ce qui occupe l'esprit humain.... un maître qui se dévoue complètement au service de l'Ecole est le favori du peuple ». Voilà des choses qui, sans doute, ne sont pas nouvelles, mais que nous sommes heureux de rencontrer dans cet « Essai » d'un maître encore jeune.

M. Schneider donne sa préférence au Séminaire sur le Gymnase, parce que l'étude des langues mortes n'a aucune valeur pour le maître ; mais il veut, en revanche, que celui-ci soit mis au courant de l'esprit antique par l'étude de la philosophie et de la littérature anciennes, surtout grecques.

Si nous ne sommes pas en complète communion d'idées avec M. S. sur tous les points de son travail, si nous estimons, par exemple, que son plan d'études mériterait d'être refondu et remanié, il faut néanmoins reconnaître que M. Sch., avec les précieuses observations de son maître, M. le professeur Rein, à Jéna, a fait paraître une brochure qui renferme de solides indications et qui peut rendre

des services à son canton. Nous recommandons la lecture de *Zur Lehrerbildung* à tous les maîtres et particulièrement à nos lecteurs du Jura bernois. E. P.

Recueil de problèmes d'arithmétique par F. Maillard, instituteur aux Ecoles normales du canton de Vaud. 17^{me} édition refondue et augmentée. Lausanne, H. Mignot, éditeur.

Dire du bien d'un ouvrage qui en est à sa 17^e édition, et qui, depuis un tiers de siècle, est employé dans nos écoles, peut paraître superflu. Rappelons toutefois qu'il contient 1400 problèmes intéressants et dont un grand nombre sont instructifs. Près de 250 sont consacrés au système métrique et plus de 300 se rapportent aux fractions ordinaires.

Les nombres complexes, la règle de trois, les questions d'intérêt et d'escompte, les partages proportionnels, les mélanges et les alliages y occupent aussi une bonne place. Enfin, une centaine de problèmes traitent de la racine carrée, des intérêts composés et même des progressions arithmétiques.

En somme, si l'ouvrage de M. F. Maillard n'est pas absolument conforme au nouveau plan d'étude, il peut cependant être encore utilisé avec fruit dans nos écoles, spécialement pour les élèves avancés du degré supérieur. F. MEYER.

750 problèmes d'arithmétique destinés aux jeunes filles des écoles primaires, secondaires, supérieures, ménagères, professionnelles, par M. Paul Félix, Lausanne, Payot et Cie; prix 1 f. 25.

La plupart de ces problèmes ont paru autrefois dans la *Jeune Ménagère*. Nous les signalons à l'attention des intéressés. M. E.

Exercices et problèmes de géométrie et de toisé, 2^{me} édition, par A. Corbaz. — Ch. Eggimann et Cie, éditeur à Genève.

Ce manuel, en usage depuis quelques années dans les écoles du canton de Genève, a rendu de grands services à nos maîtres et élèves. Conçu dans un but éminemment pratique, il plaît à l'enfant parce qu'il lui présente des objets à lui connus, parce que dans ces exercices de découpage et dans les problèmes de construction qui suivent, l'enfant se sent à chaque pas inventeur; trouvant une dimension, un rapport et découvrant les lois qui en résultent.

L'ouvrage comprend quatre parties que l'auteur fait marcher de front :

1. *Les exercices de travail constructif* ou de travail manuel (pliage et découpage seulement) qui fait que les élèves travaillent sous l'œil du maître et s'initient à la transformation des figures, etc.

2. *Les exercices graphiques* qui préparent l'élève à l'étude du dessin linéaire.

3. *Les exercices numériques* comprenant avec des problèmes d'examen des questions simples.

4. Enfin les problèmes de construction (200 fig.) qui forment la partie vraiment neuve et originale de ce manuel et qui développent à un haut degré l'esprit d'observation et le raisonnement de l'enfant. Là, pas ou peu d'énoncé, mais une figure, une coupe, etc.; à l'enfant de trouver, de comparer.

L'auteur, déjà avantageusement connu par ses « problèmes d'arithmétique », a voulu dans cet ouvrage rendre attrayant l'enseignement de la géométrie; il y a pleinement réussi. M.

Nuovo libro di Lettura Italiana, par Georges Reymond. Prix 3 francs.

L'auteur et éditeur de ce « Nouveau livre de lecture italienne » est professeur à l'École de commerce de Neuchâtel. L'ouvrage de M. Reymond a déjà été adopté dans une vingtaine d'établissements d'instruction publique de la Suisse française, de la France et de la Suisse allemande. Composé d'après un plan méthodique et très pratique, cet ouvrage de 380 pages vise à répondre aux connaissances d'une utilité immédiate, quotidienne, celles qui sont indispensables dans la conversation et dans les affaires commerciales et industrielles. M. Reymond s'est montré avisé en cela. Il ne l'a pas été moins en introduisant dans son livre les données

géographiques, historiques, économiques, politiques, artistiques, littéraires et scientifiques capables de faire connaître et aimer le pays dont il enseigne du même coup la langue. Avec les illustrations et le vocabulaire absolument complet ajoutés au volume, celui-ci se présente comme un des meilleurs livres de lecture que nous connaissions.

Cours d'histoire de la Suisse par H. Elzingre. — Troisième livre à l'usage du maître.

Nous avons eu l'occasion de parcourir ce livre d'histoire que l'auteur destine spécialement aux membres du corps enseignant. Les maîtres chargés de l'enseignement de cette branche trouveront dans cette nouvelle publication des renseignements précieux qui leur seront d'une grande utilité.

A côté du résumé que l'élève doit étudier à fond, l'auteur donne dans son livre une foule de notes explicatives, de renseignements, de conseils pédagogiques, de lectures, biographies, etc., qui permettront au maître de rendre ses leçons intéressantes et instructives.

Les croquis, plans de batailles et cartes, dont plusieurs peuvent être facilement reproduits au tableau noir, contribueront également à rendre l'exposé du maître clair et attrayant.

Cet ouvrage est recommandé par la direction du Département de l'instruction publique du canton de Berne. Nul doute qu'il ne soit bien accueilli et apprécié par toute personne s'intéressant au passé de notre patrie. J. D.

Exercices et Lectures. — Cours élémentaire de langue française à l'usage des écoles allemandes, par H. Kufer, instituteur à l'école secondaire de Nidau.

Troisième partie. — Verbes réguliers et verbes irréguliers. 11^e édition, chez Ernest Kuhn, éditeur, Bienne. Fr. 1,20.

Quand un manuel scolaire arrive à une 38^e ou à une 28^e édition, comme la 1^{re} et la 2^e partie de cet excellent livre, qui remplace avantageusement la meilleure des grammaires, on peut avoir la certitude de n'être pas trompé sur la qualité de cet ouvrage. Or, ceux de notre collègue de Nidau méritent la vogue dont ils jouissent en Allemagne comme dans les écoles de notre pays, grâce à une sage application des principes de la méthode intuitive.

L'auteur s'est souvenu que le verbe est le soleil du système lexicologique, autour duquel gravitent toutes les autres formes de la langue ; et chaque catégorie de verbes irréguliers est étudiée dans un ou plusieurs morceaux (en prose et en poésie) de bons auteurs français, qui forment l'objet des leçons (lecture, conversation, reproduction écrite ou composition). Les élèves qui travailleront avec ce manuel sous la conduite d'un maître au courant de cette méthode rationnelle et seule pratique pour l'étude des langues, feront certainement de rapides progrès. Le livre se termine par un choix, peut-être trop restreint, de morceaux allemands à traduire en français ; cet exercice conservera toujours sa valeur et il faut bien se garder de le négliger.

Une observation : En feuilletant ce volume d'une valeur pédagogique incontestable, j'exprimai à part moi mon étonnement de voir la part très, très petite réservée aux littérateurs de la Suisse romande, lorsque, page 164, je trouve notre Chant national, paroles et musique. Et involontairement, une association d'idées s'impose à mon esprit. Laquelle? Th. M.

Asile de l'Espérance à Etoy (Vaud) pour enfants arriérés et dégénérés. Compte rendu pour l'année 1902.

Die Bewegung für Einführung des wechselseitigen Unterrichtes in England u. in den Volksschulen des Kontinents zu Anfang des XIX. Jahrhunderts. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Zurich en vue de l'obtention du doctorat, par Marie Popova (professeur Dr O. Hunziker). Zurich, 1903.

PARTIE PRATIQUE

Programme du deuxième trimestre de l'année scolaire 1902-1903.

ÉCOLE ENFANTINE

Récits et leçons.

ÉCOLE PRIMAIRE

SUJETS RESTANTS DU PRÉCÉDENT SEMESTRE

Degré inférieur.

Géographie locale. — Le maître et les élèves.

Quelques observations sur le soleil, la lune et quelques étoiles.

Degré intermédiaire.

Géographie. — Deux leçons types.

Arithmétique. — Premières leçons sur les nombres décimaux.

Degré supérieur.

Sciences naturelles. — Le son. Le lait.

Arithmétique. — Questions d'escompte.

SUJETS NOUVEAUX

Degré inférieur.

Arithmétique. — Suite des exercices du premier trimestre.

Langue maternelle. — Deux leçons de lecture élémentaire.

Exercices de vocabulaire. Poésies.

Degré intermédiaire.

Arithmétique. — Problèmes variés sur les quatre opérations.
Nombres entiers et décimaux.

Langue maternelle. — Etude de quelques morceaux de lecture.
Le pronom. Poésies et dictées.

Degré supérieur.

Histoire. — Les guerres de Bourgogne.

Arithmétique. — Problèmes et comptabilité agricoles.

Langue maternelle. — Compositions et dictées. Questions de langue.

ÉCOLE ENFANTINE

Histoire d'une tulipe et d'une vieille soupière (conte).

Avez-vous déjà vu des tulipes ? Où y en a-t-il ? — Moi, j'en ai vu une qui a poussé dans une vieille soupière. C'était une belle tulipe rouge et blanche que chacun admirait. La soupière, de fine porcelaine blanche, était aussi très belle autrefois, mais, maintenant, elle est toute cassée. Autrefois, il y a bien longtemps de cela, elle servait chaque jour à apporter la soupe fumante sur la table. Comme elle était fière alors ! Elle se tenait toute droite sur son pied et avait l'air de redresser ses anses pour paraître plus grande. Son beau couvercle, dont le bouton était comme une fleur, la tenait bien fermée, et lorsqu'on le soulevait, un nuage de vapeur blanche se répandait sur la table. Maman puisait alors la

soupe pour remplir les assiettes des petits enfants et la soupière était contente de voir tout ce petit monde se régaler de bonne soupe et même souvent en demander une seconde fois.

Mais écoutez ce qui arriva à cette belle soupière.

Un jour, alors qu'on venait de la poser sur la table pour le dîner, un des enfants, la petite Lili, voulut enlever le couvercle de la soupière. Hélas ! elle n'avait pas pensé que sa main était délicate et le couvercle brûlant, si bien qu'au moment où elle voulut essayer de le soulever, elle le laissa retomber lourdement sur une des anses de la soupière qui s'en alla rouler jusqu'au bord de la table. Le couvercle lui-même n'eut pas de mal, mais l'anse en tombant laissa à la soupière une fente profonde par laquelle la soupe brûlante commença à couler du côté des enfants qui s'enfuirent en criant.

Maman accourut pour emporter la soupière et ramasser la soupe répandue ; Lili se mit à pleurer toutes ses larmes, mais cela ne raccommoda rien du tout et, à partir de ce jour, la pauvre soupière, dans laquelle même on ne pouvait plus mettre de l'eau, parce qu'elle coulait, fut reléguée au fond d'une grande armoire avec toutes les choses vieilles et cassées dont on ne se servait plus. Elle y resta longtemps sans que personne s'inquiétât plus d'elle et toujours elle pensa à l'instant où son malheur était arrivé.

— Quel horrible moment, disait-elle, un grand coup, un grand bruit, mon anse qui tombe, la soupe qui se répand et qui aurait pu brûler les petits enfants. Comme ils ont eu peur et comme j'étais effrayée aussi et triste ! Moi qui aimais tant à leur apporter la soupe ! Maintenant je ne sers plus à rien, je m'ennuie ! ! ! Oh ! cette petite Lili aurait bien dû me briser tout à fait !

Mais on la laissait bien tranquille dans son coin sombre, et comme personne ne venait jamais enlever la poussière qui la recouvrait toute, elle perdit peu à peu sa jolie couleur blanche et devint aussi laide et aussi jaune que toutes les choses qui étaient dans l'armoire.

Allait-elle donc rester là toujours ? Non, heureusement. Un jour, elle entendit la porte s'ouvrir et sentit deux mains la prendre doucement pour la poser plus doucement encore sur la table qui était au milieu de la cuisine. Là, avec un grand chiffon, les mains qui l'avaient apportée à cette place la frottèrent longtemps jusqu'à ce qu'elle eût retrouvé sa belle couleur, puis on la porta au jardin où l'on se mit à la remplir de terre.

Tout d'abord, la soupière avait eu peur, mais maintenant elle était bien contente, car elle venait de reconnaître la personne qui la remplissait et qui prenait bien garde de ne pas la casser davantage. C'était la petite Lili d'autrefois qui était devenue une grande fille et qui savait bien ce qu'elle voulait faire de la terre qu'elle mettait dans la soupière.

En effet, quand celle-ci fut à peu près remplie, Lili s'en alla chercher un beau gros oignon de tulipe qu'elle s'en vint planter dans la soupière cassée. Bientôt l'oignon que Lili arrosait chaque jour se mit à pousser et de grandes feuilles vertes sortirent de terre. On porta la soupière au soleil et un bouton, puis deux, puis trois ne tardèrent pas à apparaître et un beau matin, on vit s'ouvrir trois belles tulipes rouges et blanches. Lili en fut émerveillée, mais la plus contente des deux fut encore la vieille soupière. Elle ne regrettait plus rien ; elle oubliait son anse cassée, sa fente et tout le reste, pour ne penser qu'à ses trois belles fleurs. Tout le jour elle les admirait ; elle aurait voulu dire merci à Lili qui les lui avait données, merci au soleil qui les avait fait fleurir, et elle était très fière quand elle entendait qu'on disait en passant près d'elle : Oh ! les belles tulipes ! Vraiment, c'était comme si on lui avait fait un beau cadeau, et jamais elle n'avait été plus heureuse, pas même lorsqu'elle était une belle soupière blanche que beaucoup de petits enfants accueillaient en battant des mains quand on l'apportait sur la table.

MARTHE BONZON.

HISTOIRE

Guerres de Bourgogne.

CAUSES

Quand les Suisses, après Sempach et Næfels, se furent affranchis de la domination autrichienne, ils songèrent à étendre leurs territoires. C'est ainsi qu'en 1415 ils firent la conquête de l'Argovie et que, quelques années plus tard, ils entreprirent quelques expéditions au sud des Alpes dans le but de s'emparer des vallées du Tessin. Leurs voisins avaient tout à craindre de ce besoin de conquêtes.

Il en était un cependant avec lequel ils vivaient depuis longtemps en bonnes relations et qui ne semblait rien avoir à redouter de leur part : c'était la Bourgogne. Jusqu'au milieu du XV^{me} siècle, les rapports entre les deux pays avaient toujours été excellents. Les Suisses achetaient en Bourgogne le blé, le vin et le sel dont ils avaient besoin et fournissaient en échange des produits de leur pays. Des mercenaires suisses combattaient aussi sous les drapeaux de la Bourgogne. En 1467 encore, un traité d'amitié fut conclu entre le duc Philippe le Bon et les villes de Fribourg, Berne, Soleure et Zurich.

La mort de ce prince devait changer la face des choses. Son fils Charles, qui fut surnommé le Téméraire ou le Hardi à cause de son audace — il ne craignait, disait-il, que la chute du ciel — était très ambitieux. Il rêvait de fonder, entre la France et l'Allemagne, un immense empire, en réunissant ses États de la Bourgogne à ceux de la Hollande. Il lui suffisait pour cela d'acquérir l'Alsace et la Lorraine.

Les événements qui se passèrent vers l'année 1460 étaient venus comme à souhait servir ses projets d'ambition. Dans une fête, à Constance, un tireur suisse s'était vu refuser une monnaie de Berne, appelée *plappart*. Irrités de cet affront, et trouvant peut-être aussi l'occasion bonne pour s'agrandir aux dépens de l'Autriche, les Confédérés prennent les armes, s'emparent de la Thurgovie, envahissent la Souabe jusqu'à Waldshut et auraient continué leurs conquêtes jusque dans la Forêt-Noire, si le duc Sigismond ne les avait arrêtés en leur promettant une indemnité de guerre de 10 000 florins, soit 200 000 francs environ de notre monnaie. Le duc d'Autriche était pauvre; il ne savait où prendre ces 10 000 florins. Il eut alors l'idée de les emprunter au roi de France, Louis XI. Celui-ci, soit qu'il ne disposât pas de cette somme, soit qu'il ne voulût pas mécontenter les Suisses en obligeant Sigismond, dit à ce dernier de s'adresser à Charles le Téméraire, qui fut tout heureux de prêter, non seulement 10 000, mais 50 000 florins, pourvu qu'on lui donnât en hypothèque l'Alsace et le Brisgau.

Un traité en bonne et due forme fut signé par Sigismond et Charles le Téméraire. Ce dernier prit aussitôt possession des deux provinces hypothéquées et y plaça un bailli, nommé Pierre de Hagenbach. Semblable à Gessler et à Landenberg, ce bailli fit tout pour se rendre désagréable : il traitait les gens avec hauteur, levait de nouveaux impôts, faisait arrêter et même exécuter des innocents. Il ne perdait aucune occasion de vexer les Confédérés. La ville de Mulhouse qui était leur alliée avait surtout à souffrir de ses sarcasmes. Il disait d'elle qu'elle était l'étable des Suisses, mais que, si elle acceptait la domination de la Bourgogne, elle deviendrait un jardin de roses. A la suite d'une attaque de marchands suisses qui se rendaient à la foire de Frankfort s/ M. par deux chevaliers autrichiens amis de Hagenbach, Hendorf et Eptingen, les Confédérés se plaignirent à Charles le Téméraire. Mais il répondit qu'il aimait mieux avoir un bailli qui fit sa volonté à lui que celle de ses voisins. Le mécontentement gagnait peu à peu les cantons.

Les Autrichiens n'étaient guère satisfaits non plus de leur alliance avec la Bourgogne. La prise de possession brutale de l'Alsace et du Brisgau les avait

froissés et ils voyaient bien que ces provinces étaient à tout jamais perdues pour eux. Un prince habile sut profiter de tous ces mécontentements : c'était Louis XI, roi de France. Par des agents dévoués, comme Guillaume de Diesbach, de Berne, et Jost de Silinen, de Lucerne, il réussit à créer, en Suisse, un parti important, hostile au duc de Bourgogne. Il fit mieux : il parvint à réconcilier l'Autriche avec la Suisse et même à établir une alliance entre ces deux puissances. Le traité de *paix perpétuelle*, qui fut signé le 11 juin 1474, était très favorable aux Confédérés, puisque l'Autriche abandonnait toutes les contrées qui lui avaient été prises, à la condition, il est vrai, que les Suisses lui aidassent à reprendre possession des contrées hypothéquées par le Téméraire. Le seul moyen pour y arriver était de rembourser les 50 000 florins. Cette somme fut promptement réunie par les villes libres du Rhin qui espéraient ainsi être bientôt débarrassées du voisinage de Hagenbach. Le duc Sigismond fit déposer cette somme à Bâle et avisa Charles le Téméraire qu'il pouvait la retirer dans cette ville. Mais le duc de Bourgogne fit la sourde oreille et ne tint pas compte de l'avis de Sigismond. Impatientés, les Alsaciens se soulevèrent, s'emparèrent de Pierre de Hagenbach et le condamnèrent à mort. Il fut exécuté le 9 mai 1474, à Brissach, en présence des ambassadeurs suisses.

(Lecture de la condamnation de Pierre de Hagenbach.)

L. JAYET.

La condamnation de Pierre de Hagenbach.

Il était plus de sept heures du soir ; les flambeaux venaient d'être allumés dans la salle où s'étaient retirés les délégués pour délibérer, lorsque l'accusé fut appelé pour entendre sa sentence.

« Allons ! » dit le grand bailli (Hagenbach). Et il marchait si vite qu'il devançait ses gardes.

« Pierre de Hagenbach, prononça le président du tribunal, pour les crimes dont vous êtes reconnu coupable, vous êtes condamné à mourir ».

Un murmure courait dans la salle, envahie par la foule à la suite du condamné. Celui-ci inclina gravement la tête, comme pour accepter la sentence :

« Comme noble, je demande à avoir la tête tranchée », dit-il seulement.

Un bruit étrange de voix se fit alors entendre au fond de la salle. Huit hommes se poussaient mutuellement, criant et vociférant. Le greffier du tribunal se pencha à l'oreille du président : « Ce sont les bourreaux des villes voisines qui demandent tous à être chargés de l'exécution, dit-il. Celui de Colmar passe pour le plus adroit ».

« Soit ! » dit le magistrat ; et, à haute voix, il annonça que l'exécuteur des hautes œuvres de la ville de Colmar était chargé d'accomplir la sentence.

Les sept concurrents évincés étaient sur le point d'étrangler leur heureux rival.

A la fois et comme dans un même élan, les chevaliers qui avaient siégé comme juges se levèrent à leur place : « Nous demandons que Pierre de Hagenbach soit dégradé de la chevalerie qu'il déshonore et de tous les honneurs dont il a trahi les serments », crièrent-ils tous.

« C'est chose juste et légitime ! » répondit le président.

Le héraut de l'empereur, Gaspard Harter, s'avança le premier, se tournant vers Hagenbach, qui avait pâli :

« Il me déplait grandement, dit-il, Pierre de Hagenbach, que vous ayez si mal employé votre vie mortelle, de sorte qu'il convient que vous perdiez non seulement la dignité et vos ordres de chevalerie mais encore la vie. Votre devoir était de rendre la justice, de protéger la veuve et l'orphelin, d'honorer les saints prêtres, de vous opposer à toute injustice et violence ; et, au contraire, vous avez commis tout ce que vous deviez empêcher. Ayant ainsi forfait au noble ordre de la chevalerie et au serment que vous aviez juré, les chevaliers ici présents m'ont

enjoint de vous en ôter les insignes. Je ne les vois pas sur vous à cette heure. Je vous proclame donc indigne chevalier de Saint-Georges, au nom et à l'honneur duquel on vous avait autrefois honoré du baudrier de la chevalerie ».

Hermann d'Eptingen se leva alors, et les deux *landvogts* passé et présent se mesurèrent des yeux, sans que le regard de Hagenbach tombât un seul instant sous le dédain et la colère qu'exprimait le visage du noble Autrichien.

« Puisqu'on vient de te dégrader de chevalerie, dit-il, je te dépouille de ton collier, chaîne d'or, anneau, poignard, éperons, gantelets ».

Et il enleva les uns après les autres au condamné tous les signes de sa noble naissance ; puis, lui frappant rudement le visage de tous ces objets honorés :

« Chevaliers, s'écria-t-il, et vous tous qui désirez le devenir, j'espère que cette punition publique d'un coupable vous servira d'exemple, et que vous vivrez dans la crainte de Dieu, noblement et vaillamment, selon la dignité de la chevalerie et l'honneur de votre nom ! »

Une clameur sourde éclatait parmi le peuple, mais le *landvogt* imposa silence de la main, et le prévôt d'Ensisheim, Thomas Schutz, se levant au milieu des juges dont il était le maréchal, tendit un bâton blanc vers le bourreau, appuyé sur son épée à l'entrée du cercle : « Faites selon la justice ! » dit-il très haut.

La nuit était devenue profonde. Tous les juges sortirent de la salle et montèrent à cheval. Hermann d'Eptingen chevauchait en tête. Une foule de torches éclairaient le cortège, chaque garde en tenait une à la main, et derrière eux la multitude qui se pressait sur leurs pas portait aussi des lumières.

Hagenbach marchait à côté de son confesseur ; il n'avait pas relevé la tête depuis sa dégradation solennelle, et ses joues étaient livides ; mais son pas restait égal et ferme, son air était recueilli sans faiblesse. Parfois il élevait la voix pour dire à ceux qui l'entouraient : « Je me recommande à vos prières ! »

On arrivait dans une prairie, aux environs de la ville : l'échafaud y avait été dressé à la hâte. Hagenbach s'arrêta un instant pour le contempler ; puis, gravissant légèrement les marches, il se retourna vers la foule confuse des assistants, dont on apercevait dans la nuit les innombrables têtes, comme une mer houleuse éclairée par la foudre.

« Je n'ai pas peur de la mort, dit-il d'une voix tonnante qui retentit jusqu'au dernier arrivant, encore que je ne l'attendisse pas de cette sorte, mais bien les armes à la main. Ce que je plains le plus, c'est tout le sang que le mien fera répandre. Monseigneur (Charles le Téméraire) ne laissera point se passer ce jour sans vengeance. Je ne regrette ni ma vie ni mon corps. Je supplie seulement Dieu de me pardonner d'avoir mérité cette sentence. Vous tous aussi dont j'ai été le gouverneur pendant de longues années, pardonnez-moi ce que j'ai pu faire par défaut de sagesse ou par malice ! J'étais homme. Priez pour moi ! »

Puis s'inclinant devant son confesseur :

« Bénissez-moi, mon père ! » dit-il, et, baissant la tête, il reçut de l'épée du bourreau le coup fatal. Sa tête bondit sur les marches de l'escalier.

« Il est bien mort ! » murmuraient ses plus acharnés ennemis parmi les assistants.

(M^{me} DE WITT.)

DICTÉES

Degré supérieur.

Soir d'été.

La paix profonde descend des cieux, et dans le lointain s'évanouissent les derniers bruits du jour. La nature se tait dans un attentif recueillement. Les avenues sombres du bois ne sont plus éclairées que par une vague clarté répandue dans l'atmosphère du crépuscule. Le rossignol chante au ciel sa tendre et infatigable chanson d'amour, qui résonne dans les solitudes et s'envole en perles limpides.

Un souffle parfumé caresse les collines, et la transparence du ciel ne laisse encore briller dans sa pénombre que Vénus au couchant et Jupiter sur nos têtes. C'est l'heure, charmante entre toutes, où les forces mystérieuses de la nature semblent s'endormir en invitant aux expansions intimes le jeune cœur gonflé d'une sève ardente, en qui s'éveille l'aspiration vers le beau, vers le grand, vers l'idéal. Le monde paraît un instant transformé. Plus de bruit, plus d'agitation, plus de travail guerroyant et tempétueux entre les êtres. Combien de peines et de douleurs le sommeil n'est-il pas venu suspendre en les assoupissant ? Combien de fatigues n'a-t-il pas fait évanouir, combien de désespoirs n'a-t-il pas su remplacer par les bienfaits du repos et par les promesses inattendues de la joyeuse espérance ?

(Communication de M. Buttet).

C. FLAMMARION.

Le chant du rossignol.

C'est au crépuscule. Dans le ciel clair, et sous les arbres, du côté de l'Occident encore rose, les premières étoiles clignent, toutes petites, avec un faible scintillement. Mais déjà, sur terre, tout s'assombrit, et seules, dans la verdure noire, les fleurs ont un éclat vif, un dessin précis. Leur odeur aussi s'exalte ; le souffle du soir, très léger, emporte l'haleine des roses. Le long de l'allée, les bordures d'œillets blancs semblent une neige parfumée. L'heure est exquise. Il flotte dans l'air une paix profonde.

L'un après l'autre les oiseaux se taisent. En haut du grand sapin, la tourterelle, encore une fois, roucoule. Le brave sifflet d'un merle, le gai guilleri d'un pinson, brusquement se sont éteints ; et il y a, même en leurs notes joyeuses, comme une tristesse d'adieu. Sous un buisson, le babillage d'une fauvette s'endort, s'est endormi. L'eau fraîchit. Dans l'azur plus foncé les planètes jettent des feux de diamant. Quel calme !

Alors, dans le silence enchanté, dans la nuit enfin venue, dans la fraîcheur et dans les parfums, le rossignol prélude. Ce sont des notes longuement poussées, à la fois tendres et douloureuses, ayant la lenteur angoissante d'une plainte et l'ardente profondeur d'un soupir. Elles se succèdent, se liant sans se confondre, comme la rythmique harmonie des lames par un temps très pur. Puis, tout à coup, à plein gosier, pris d'ivresse et de génie, il chante, il laisse déborder son âme en folles mélodies, l'oiseau du bois sauvage, le sublime virtuose des nuits de printemps.

(Communication de A. Cuchet).

F. COPPÉE.

ARITHMÉTIQUE

Degré intermédiaire.

CALCUL ORAL

Revision : Le mètre, le litre, le kg. et leurs subdivisions.

1. Avec 3 m. de ruban, combien peut-on faire de bouts de 1, 2, 3 dm. ?
2. Avec 8 m. de toile, combien peut-on faire de morceaux de 1, 2, 4, 5, 8, 16 dm. ?
3. Avec 2 litres de lait, combien peut-on remplir de verres contenant 1, 2, 4 dl. ?
4. Avec 4 litres de lait, combien peut-on remplir de tasses contenant 2 dl. ?
5. Avec un tonnelet contenant 12 litres de bière, combien peut-on remplir de verres contenant 3, 4, 5 dl. ?
6. Avec 150 litres de thé, combien peut-on remplir de gourdes contenant 5 dl. ?
7. Un mètre de ruban coûte 110 c. — Combien doit-on payer pour un bout mesurant 3 dm. ?
8. Un mètre de coutil coûte 60 c. Combien doit-on pour 3 coupons mesurant 8, 6 et 3 dm. ?

9. Une société de 20 personnes arrive dans un chalet. Chacun boit 4 dl. de lait et paye 2 sous. Quel est le prix du litre de lait ?

10. 20 morceaux de sucre régulier pèsent 100 grammes. Combien y a-t-il de morceaux dans un kg. ?

11. Pour sucrer une tasse de thé, on emploie 4 morceaux de sucre régulier. Combien peut-on sucrer de tasses avec 1 kg. ?

12. Combien peut-on faire de rations de 100 grammes avec un morceau de rôti pesant $3\frac{1}{2}$ kg. ?

CALCUL ÉCRIT.

1. Un petit marchand achète 15 douzaines essuie-mains à 280 c. la douzaine. Il les revend, au détail, à 35 c. pièce. Combien gagne-t-il ? *Rép. : 2100 c.*

2. Un ouvrier consomme, à son déjeuner, pour 10 c. de pain, 20 c. de chocolat, 10 c. de fromage ; à son dîner : 10 c. de soupe, 15 c. de légume, 25 c. de viande, 10 c. de pain et 15 c. de vin ; à souper 10 c. de potage, 10 c. de fromage et 10 c. de pain. Quelle est sa dépense pour le mois de mai ? *Rép. : 4495 c.*

3. Cet ouvrier dépense, en outre 150 c. par jour pour diverses autres choses. Combien lui reste-t-il à fin mai, quand il a payé sa pension et ses dépenses diverses, sachant qu'il a fait 27 journées à 4 fr. l'une ?

Rép. : 1655 c.

4. Un rail de 8 m. pèse 368 kg. Quel est, dans la même proportion, le poids de 12 rails de 6 m. de long ?

Rép. : 3312 kg.

5. Le rail du Gothard pèse 50 kg. par mètre. Quel est le poids d'un rail traversant le grand tunnel, longueur 14 920 ?

Rép. : 746 000 kg.

6. Un mètre courant de voie ferrée (rails et traverses) pèse 207 kg. Quel est le poids d'un tronçon de voie de 3 dam. ?

Rép. : 7866 m.

7. Un mètre cube de charbon de bois pèse 218 kg. Quel est le poids de 25 m. cubes et combien pourrait-on remplir de sacs de 50 kg.

Rép. : 5350 kg. ; 107 sacs.

8. Un mètre cube de hêtre pèse 820 kg. et coûte 14 fr. Quel est le poids de 15 m. cubes et combien de pièces de 10 fr. pour les payer ?

Rép. : 12 300 kg. ; 21 pièces.

9. Le canton de Berne a 590 914 habitants et celui d'Uri 19 732. Quelle est la différence ?

Rép. : 571 182 habitants.

10. Combien Berne a-t-il d'habitants de plus que Zurich, qui en compte 431 637 ?

Rép. : 159 277.

11. Vaud a 284 673 habitants et St-Gall 250 992. Combien manque-t-il à St-Gall pour égaler Vaud ?

Rép. : 33 681.

12. Lucerne a 146 912 h. et Zoug 25 206. Combien en manque-t-il à Zoug pour égaler Lucerne ou Vaud ?

Rép. : 127 180 h. ; 259 467 h.

13. Unterwald a 28 287 h., Schwytz 55 451 h., Zoug 25 206 h. Si l'on ajoute Uri et Lucerne, combien manque-t-il d'habitants à ces 5 cantons pour égaler Zurich ?

Rép. : 156 049 h.

14. La population de Lausanne se composait au 30 avril 1903 de : 2782 bourgeois, 22 108 Vaudois d'autres communes du canton, 13 573 confédérés, 9115 étrangers en résidence fixe, plus 736 personnes en séjour dans les hôtels et pensions. Quelle est la population totale ?

Rép. : 48 314 h.

15. A fin mars de la même année, la population totale était de 48 044 âmes. Quelle a été l'augmentation en avril ?

Rép. : 270 h.

16. En supposant la même augmentation chaque mois, quelle sera la population totale au 31 décembre 1903 ?

Rép. : 50 474 h.

17. Au 30 avril 1903, quel était le nombre total des Vaudois et des Suisses habitant Lausanne ?

Rép. : 24 890 Vaudois ; 38 463 Suisses.

18. De combien le nombre des Suisses habitant Lausanne dépasse-t-il celui des étrangers ?

Rép. : de 28 612.

A. C.

COMPTABILITÉ

Compte de partage.

Les citoyens Bron, Martin et Rochat s'associent pour acheter la propriété d'un voisin et se la partager ensuite à parts égales.

Cette propriété comprend les immeubles suivants :

1. Bâtiment, jardin, place, etc., taxé f. 7500.
2. Verger (fera 2 lots égaux), 26 a 75 ca., à f. 80 l'a.
3. En Bayel, vigne de 12 a 14 ca., à f. 120 l'a.
4. Au Brez, vigne de 8 a. 45 ca., à f. 100 l'a.
5. Es Plantaz, vigne de 13 a. 72 ca., à f. 135 l'a.
6. Aux Praz, champ de 22 a. 15 ca., à f. 36 l'a.
7. Au Tombay, champ de 45 a. 30 ca., à f. 30 l'a.
8. Au dit lieu, pré de 28 a. 80 ca., à f. 27 l'a.
9. Es Burnens, pré de 37 a. 40 ca., à f. 45 l'a.
10. Aux Ursins, bois de 56 a., 80 ca., à f. 35 l'a.
11. A la Gordanne, gravière, taxée f. 154.

Bron reçoit les lots : 1 et la $\frac{1}{2}$ du 2^{me}.

Martin reçoit les lots : $\frac{1}{2}$ du 2^{me}, 4, 5, 6, 8 et 11.

Rochat reçoit les lots : 3, 7, 9 et 10.

Combien chacun d'eux doit-il verser ou retirer pour égaliser les parts ?

Compte de partage.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	BRON	MARTIN	ROCHAT
1. Bâtiment, jardin, place, etc.	7500 —		
2. Verger, $\frac{1}{2}$ de 26 a. 75 ca. à fr. 80 . .	1070 —		
3. " " " " " " " " " " " " " "		1070 —	
4. En Bayel, vigne, 12 a. 14 ca. à f. 120			1456 80
5. Au Brez, vigne, 8 a. 45 ca. à f. 100		845 —	
6. Es Plantaz, vigne, 13 a. 72 ca. à f. 135		1852 20	
7. Aux Praz, champ, 22 a. 15 ca. à f. 36		797 40	
8. Au Tombay, " 45 a. 30 ca. à fr. 30			1359 —
9. " " " " " " " " " " " " " "		777 60	
10. Es Burnens, pré, 37 a. 40 ca. à fr. 45			1683 —
11. Aux Ursins, bois, 56 a. 80 ca. à fr. 35			1988 —
12. A la Gordanne, gravière taxée . . .		154 —	
Valeur reçue. Fr.	8570 —	5496 20	6486 80
A verser ou à retirer "	— 1719 —	+ 1354 80	+ 364 20
Parts égales "	6851 —	6851 —	6851 —

Réponse : Bron redoit à Martin fr. 1354,80 et à Rochat fr. 364,20. E. R.

PENSÉES

Ne dites jamais : Les enfants ne comprennent pas, ils ne pensent qu'à jouer ; vous vous trompez. Un mot heureux peut former décidément une petite âme pour la confiance, la probité et le bonheur ; un mot malheureux peut à jamais détruire en elle toute joie.

Les méchants sont les vrais malheureux.

La guerre pour la guerre est un souffle de bestialité et de mort, mais la guerre de défense et d'idée, la guerre pour la dignité et la justice, c'est l'esprit même de la vie.

(Comm. de M. L. DUROUVENOS.)

JEAN AICARD.